

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT**N ° 1112**

présenté par
Mme Rabault et M. Naillet
à l'amendement n° 972 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.